

Bureau du 3 février 2003

Décision n° B-2003-1094

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de la République et appartenant à Mme Marie Thérèse Comte, épouse Venet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 janvier 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Afin de permettre l'aménagement de la rue de la République à Rochetaillée sur Saône, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une bande de terrain nu de 192 mètres carrés située en bordure sud-est de ladite voie.

Ce terrain dépend d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée sous le numéro 97 de la section AB et appartenant à madame Marie Thérèse Comte, épouse Venet.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette acquisition interviendrait au prix de 145,92 € admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0659 le 23 septembre 2002 pour la somme de 239 500 €.

4° - Le montant à payer en 2003 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 145,92 € en ce qui concerne l'acquisition ainsi que les frais d'actes notariés d'un montant de 600 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,